

IDIV

CAPN n°3 du 20 au 24/11/2015

## Mutations/promotions IDiv HC/IDiv CN sur postes C2, C3 et administratifs – 1<sup>ères</sup> affectations IDiv CN – Promotions IDiv HC à titre personnel.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé en déclaration liminaire (voir ci-dessous) que des affectations sur les postes C2 par cycles de 10 mouvements seraient plus équitables que ce système actuel que nous avons dénoncé dès sa création. Le non-respect par certains directeurs locaux des affectations en RAN des IDiv administratifs est tout aussi problématique. Les élus **F.O.-DGFIP** sont également revenus sur les aberrations de l'outil TAMPICO. Ils ont dénoncé aussi l'arbitraire qui peut exister sur certaines désignations de postes absorbants et des cadres à leur tête, l'illustrant par un exemple précis.

En réponse, l'administration a précisé :

- qu'elle avait toujours l'intention de faire un bilan sur les règles de gestion 2015 ; mais quand ?
- qu'elle ne souhaitait pas revenir au séquençement tel que **F.O.-DGFIP** le revendiquait ;
- qu'il y aurait un rappel à l'ordre aux directions locales ne respectant pas les affectations des IDiv administratifs sur les RAN prévues (on en frémit d'avance) ;
- qu'elle ne prenait aucun engagement sur une modification de TAMPICO...les candidats aux futures mutations et promotions C2 apprécieront !

La Direction Générale a commencé à réfléchir au cas des IFIP du vivier qui n'ont pu prendre la promotion à IDiv à l'issue des 5 tours ; des atténuations à la règle dite « des 3 piliers », s'ils se réinscrivent, pourraient être discutées lors d'un prochain groupe de travail.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette annonce est bien la preuve que ce dispositif de sélection que nous avons toujours combattu depuis 2012 a montré ses limites.

### Principales données

**2 363 demandeurs - 91 713 vœux (chiffres fournis par la Direction Générale)**

(pour mémoire : 2 347 demandeurs et 69 021 vœux au 2015-1)

### Gels de postes comptables :

#### Postes C2 :

06 - SPF Grasse 2

30 - SPF Alès

33 - TM Cadillac

56 - SPF Lorient 2 (déjà gelé lors du précédent mouvement)

76 - SPF de Rouen 2 (déjà gelé lors des précédents mouvements)

#### Postes C3 :

28 - Trésorerie de Chateauneuf-en-Thymerais

69 - Trésorerie d'Amplepuis

82 - Trésorerie de Lauzerte

### Postes C2 restés vacants à l'issue du mouvement :

28 - SIP-SIE Nogent-le-Rotrou

53 - TM Villaines-la-Juhel

77 - TS Coulommiers secteur local

## Point des IFIP du vivier à la promotion IDiv

À ce jour, sous réserve d'éventuelles promotions hors réseau à venir, 63 cadres du vivier 2014 (ayant réussi la sélection à l'issue de l'oral du printemps 2013) sortent sans promotion à IDiv CN.

## Mouvements C2 et administratifs

- Les postes C2

8 postes comptables C2 « sensibles » ont été pourvus au profil (3 en mutation et 5 en promotion).

2 IFIP non intégrés au total ci-dessous sont promus IDiv CN au titre de l'article 23 sur des postes ex-C3 devenus C2.

C2	TOTAL	promo d'IDIV CN à la HC	IDIV HC	IPFIP	IDIV exIP
<b>total mouvements</b>	<b>241</b>	<b>102</b>	<b>81</b>	<b>54</b>	<b>4</b>
mutations	139		81	54	4
promotions	46	46			
PSP suite à fusion	18	18			
PSP	38	38			

- Les emplois administratifs

Administratifs IDIV HC	TOTAL	promo d'IDIV CN à la HC	IDIV HC
<b>total mouvements</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>12</b>
mutations	5		5
Réintégrations	7		7
Promotions	8	8	
PSP services centraux et DISI	9	9	
PSP MAD OS	6	6	
PSP détachés	11	11	

Sur les 7 réintégrations, 6 sont provisoires (les cadres devant se repositionner), 1 est définitive.

## Mouvements C3 et administratifs

- Les postes comptables :

Sur 85 postes C3 offerts, 53 sont pourvus par mutation, dont 7 par un cadre dont le poste est supprimé. Il y a donc 32 postes comptables offerts à la promotion à IDiv CN.

À ces 32 promotions par mobilité, s'ajoutent 32 promotions sur place de C4 en C3.

On dénombre aussi 6 IFIP nommés au titre de l'article 23 promus IDiv CN sur place (dont 2 en fonction sur des postes devenus C2).

Il n'y a aucun poste C3 vacant à l'issue du mouvement.

- Les emplois administratifs :

71 emplois sont pourvus par mutation et 80 par promotion (dont 14 hors réseau DGFIP).

**25 nominations au grade d'IDiv Hors Classe à titre personnel ont été prononcées.**

**F.O.-DGFIP** a voté contre sur tous les votes, à l'exception de celui sur les promotions à IDiv HC à titre personnel (abstention).



## Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous tenons d'abord à exprimer notre solidarité et nous associer à la douleur de celles et ceux qui ont perdu un être cher dans les attentats du week-end dernier. Nous pensons bien évidemment aussi aux personnes ayant subi des blessures tant physiques que psychologiques. Nous avons une pensée particulière pour nos collègues des ministères financiers et de la DGFIP assassinés lors de ces attaques ignobles.

**F.O.-DGFIP** a pris note, suite à la réunion du 18 novembre avec le Directeur Général, des mesures à prendre ou déjà prises concernant la sécurité des sites DGFIP en raison des attentats. Le dispositif de soutien psychologique mis en place en direction des agents impactés directement ou indirectement par les attentats est une mesure forte et répondant à un réel besoin.

Quand nous disons qu'il n'y a pas de République sans service public, ce n'est pas qu'un slogan, et ces dramatiques événements viennent encore de le démontrer par la réactivité de nos services publics de secours et de nos forces de l'ordre notamment.

Le Directeur Général a souligné, lors de cette même réunion d'avant-hier, que la DGFIP exerçait des missions de premier plan dans le cadre de la lutte anti-terroriste, tant sur le contrôle des flux financiers qu'en termes de cohésion sociale.

**F.O.-DGFIP** vous rappelle que le report de l'action de grève prévue le 18 novembre ne signifie pas la disparition des revendications, plus que jamais d'actualité.

Pour en venir à cette CAPN, nous souhaitons que les modalités de mutations et promotions sur poste C2 se fassent via des cycles (10 mouvements) garantissant ainsi une meilleure égalité de traitement.

Nous avons constaté que certaines directions locales ne respectaient pas les affectations en RAN demandées par les IDiv sur emplois administratifs et de surcroît validées par la CAPN. **F.O.-DGFIP** vous demande donc de rappeler à l'ordre vos quelques directeurs locaux qui se prennent d'ores et déjà pour des préfets régionaux version réforme territoriale. Et vous savez ce que nous en pensons, tant de la réforme territoriale que des pratiques de certains DDFIP !

Les élus destinataires des fichiers ESCALE rencontrent des problèmes d'accessibilité au réseau via la clé 3G, cela justifiant notre légitime demande d'envoyer copie au secrétariat national.

**F.O.-DGFIP** réitère ses critiques à l'encontre des insuffisances de l'outil TAMPICO. Les collègues s'aperçoivent en effet, en fin de saisie TAMPICO, lors de la validation, que TAMPICO leur restitue un ordre de classement de leurs choix qui ne correspond plus au panachage emplois administratifs et comptables qu'ils avaient pu encoder et qui reflétait leurs appétences métier (comptable ou administratif) sous contrainte de souhaits géographiques. Les conséquences peuvent être dommageables pour les collègues. Ce faisant, **F.O.-DGFIP** vous demande le strict respect des choix des candidats, tel que le prévoit le statut. Le cas échéant, des recours devant le tribunal administratif ne sont pas à exclure de la part de collègues lésés.

En ce qui concerne la documentation envoyée, plusieurs informations primordiales nous manquent :

- ✓ pas de liste des promotions sur place (PSP) avec indication de ceux non retenus et de la coupure,
- ✓ pas de motif de la vacance sur les fiches de poste (retraite par exemple). Cette précision existait auparavant,
- ✓ pas d'indication que le poste est non vacant, ou vacant, avec dans ce dernier cas la mention du cadre titulaire,
- ✓ pas d'indication sur les fiches de poste du numéro de vivier pour les IFIP en promotion,
- ✓ actualisation du vivier des IFIP lauréats de la sélection à IDiv. Cette actualisation est primordiale pour nos cadres.

**F.O.-DGFIP** déplore que ses élus n'aient pas eu connaissance du projet de mouvement via Escale avant la mise en ligne sur Ulysse. Les directions locales, elles, ont été prévenues à 10 h 00 bien avant nos élus qui ont eu la communication après la diffusion sur Ulysse : Une fois de plus, nous regrettons que la parité syndicale soit la dernière informée.

**F.O.-DGFIP** demande par ailleurs une seule liste de fiches de poste regroupant promotions/mutations comptables et administratives pour chacune des catégories C2 et C3. Les élus **F.O.-DGFIP** souhaitent donc une consolidation de l'ensemble de ces fiches sous format CSV.

Par ailleurs, les cadres se voient contraints de postuler à l'aveugle alors qu'un séquençement en plusieurs CAPN leur donnerait une lisibilité complète des vacances d'emplois et faciliterait le choix de certains candidats (démonstration faite sur ce présent mouvement).

De même pour une meilleure lisibilité, il faudrait, quand c'est le cas, encoder la mention « promotion sur place » sur vos tableaux de projet de mouvement sur postes C2 et C3 et ne pas laisser la seule mention « promotion ». Ceci est en effet source d'interrogations de la part des collègues.

Lors de la dernière CAPN nous avons demandé comment est faite la désignation du service absorbant et du service absorbé. Sur quelle base a-t-elle été faite ? Aujourd'hui nous avons fait le constat que c'est l'arbitraire qui règne. Ainsi, à Pau, les 2 SIP Nord et Est installés dans le même bâtiment ont été restructurés. Il en ressort que c'est le plus petit des deux SIP qui absorbe le plus gros. Mais, l'arbitraire est également de mise en RH puisque c'est l'IDiv ayant l'ancienneté la plus faible qui a été retenue. Nous attendons donc la motivation de ces deux décisions.

RETROUVEZ  SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 <https://www.facebook.com/fodgfip>

 @fodgfip

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**